



FLASH INFO
PNC



<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

16 juin 2021



Homologation du PDV-PSE et bilan des négociations

Nous avons appris le 15 juin par la DREETS l'homologation du PDV-PSE, finalisant ainsi des mois de négociation.

Nous souhaitons revenir sur l'historique de ce PDV-PSE et des accords négociés et signés.

Suite au rejet du projet de PDV-PSE (déposé de manière unilatérale fin 2020) nous avons été contacté début 2021 par la **Direction qui voulait mettre en place des négociations quadripartites (syndicats PNC AF et HOP!, Directions AF et HOP!) afin de trouver rapidement un accord pour les PNC HOP!**

C'est **par écrit que l'UNAC HOP! et l'UNAC AF ont envoyé leur position (maintien de la rémunération et de l'ancienneté n'impactant pas les PNC AF)** aux Directions et syndicats PNC AF et HOP! (vous trouverez ce courrier en annexe).
Le SNPNC HOP! et AF ont soutenu cette position.

Mais face à l'opposition des autres syndicats PNC AF (SNGAF et UNSA), les Directions AF et HOP! ont abandonné tout projet de négociations quadripartites.

La crise sanitaire et économique se prolongeant et devenant bien plus grave que celle envisagée en 2020, l'emploi des PNC HOP! était clairement menacé et **nous avons dû trouver une alternative.**

Nous avons finalement négocié puis signé des accords avec comme principales conséquences :

- La protection de l'emploi des PNC HOP :

Contrairement au Document Unilatéral, nous avons fait écarter les menaces de licenciement pesant sur les PNC (sauf pour les PNC dont la base ferme et qui refuseraient une mutation sur CDG ou LYS)

- L'amélioration des indemnités de fermetures de bases

Malheureusement nous n'avons pas réussi à obtenir l'abandon du projet de fermetures des bases par la Direction.

Par contre nous avons fait augmenter significativement les indemnités de compensation de fermetures de bases.

Les indemnités sont 4 fois plus importantes que l'accord minoritaire (CFDT, CGT et soutenus par le SNGAF) qui n'avait pas été validé (suite à la non signature de l'UNAC) et 6 fois supérieur au Document Unilatéral.

- L'amélioration des dispositifs du PDV par rapport au document unilatéral

- L'amélioration des départs PNC vers AF

- La création à terme d'une filière filiale pérenne des PNC HOP vers AF

Ces accords ne sont pas parfaits et nous aurions préféré mille fois partir (comme prévu initialement) sur un accord quadripartite, plus proche de l'esprit du code du travail. Nous avons cependant fait tout ce qui était en notre pouvoir pour que chaque PNC y trouve son compte.

Nous restons à votre disposition et nous continuons de nous battre tous les jours pour défendre les PNC HOP!



Marine TIFFAY
06 83 38 56 80

marine@unachop.com



Rodolphe AUCLIN
06 82 01 23 04

rodolphe@unachop.com



Severine PELLAUDIN
06 68 07 32 18

sepellaudin@hop.fr